Rapport annuel

2024



www.liguehavraise.fr

Ligue havraise

POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES



sommaire

Garantir les droits, contruire l'avenir
Par Virginie Le Clerc
4 à 5

L'association
6 à 7

Que représente la Ligue Havraise aujourd'hui ?
8 à 9

Présentation du Conseil d'Administration
10 à 11

La Ligue Havraise à l'échelle du territoire
12 à 13

Rapport moral de la Présidente
Par Virginie Le Clerc
14 à 23

Le lancement du projet stratégique
Par Pauline Pereira
24 à 29

Quelques faits marquants
30 à 33

Rapport d'activité du Directeur Général
Par Michel Cappe
34 à 41

Bilan économique & social
Par Stéphanie Martin
42 à 49

L'édito

N'oublions pas que nous exerçons des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Nous ne sommes pas de simples opérateurs, nous sommes responsables du respect des droits des citoyens en situation de handicap, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.



Virginie LE CLERC,
Présidente

Garantir les droits
Construire l'avenir

À l'heure où notre pays traverse une crise politique, économique et géopolitique importante, nous devons rester vigilants. Les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas garantis dans leur totalité, et ceux acquis sont régulièrement remis en cause.

Le 11 Février 2005 était promulguée la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Si en 2005 la concertation et l'implication des décideurs publics fut exemplaire, quel est le bilan 20 ans après ? Des progrès ont vu le jour.

Les associations y ont très largement contribué en inventant de nouveaux dispositifs d'accompagnement, et en osant innover.

L'écart entre le droit formel et le droit réel reste conséquent. De nombreuses familles et personnes en situation de handicap peuvent en témoigner.

En 2025, notre combat n'est donc pas de militer pour une nouvelle loi, mais d'exiger que l'égalité des droits et des chances soient une réalité.

Pour que chacun puisse vivre une vie digne au sein de notre société, nous continuerons sans relâche à nous engager pour le vivre ensemble.

Comptez sur notre détermination autant que nous comptons sur votre soutien.

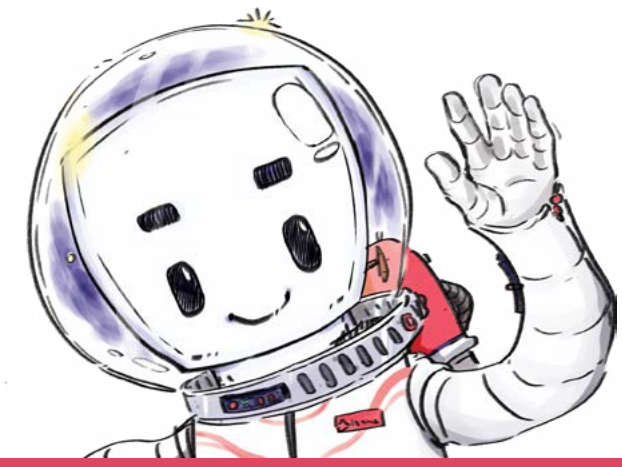
L'association

La Ligue Havraise, pour l'aide aux personnes handicapées est une association à but non lucratif, de parents d'enfants porteurs de handicap et d'amis.

Reconnue d'utilité publique, l'association défend les intérêts moraux et matériels des enfants, adolescents, adultes en situation de handicap. Elle s'engage chaque jour à promouvoir leur autodétermination, pour qu'ils puissent choisir leur parcours et affirmer leur place dans la société.

Nos missions

- L'**accompagnement** des personnes et de leurs familles dans leur parcours de vie
- L'**autonomie** et l'**inclusion sociale**
- Le **développement** des **moyens d'expression**
- Le développement des **services adaptés aux besoins individuels**
- La promotion de l'**accès aux droits** et à l'information
- Le **soutien** aux familles et aux aidants
- L'**encouragement** à la participation citoyenne des personnes accompagnées
- L'**innovation** dans les pratiques et approches d'accompagnement
- La **sensibilisation** aux enjeux du handicap
- Le renforcement de sa logique inclusive avec les associations **Piân'Piâne** et **St Tho**
- L'**insertion et le maintien dans l'emploi**
- Le développement des **compétences professionnelles**
- L'accès à une **formation qualifiante**



Nos engagements

- **Renforcement de la co-construction des parcours :** Mettre l'individu au cœur de son projet de vie.
- **Élargissement des partenariats :** Tisser des liens avec d'autres secteurs pour une action plus globale.
- **Engagement éthique :** Agir avec responsabilité et intégrité dans toutes les initiatives.
- **Qualité de vie au travail :** Valoriser le bien-être des professionnels pour un accompagnement de qualité.
- **Responsabilité sociétale des organisations (RSO) :** S'engager dans des actions socialement responsables pour un impact positif sur la société.

67 ans

d'accompagnement des personnes et de leurs familles

En 1958, « l'association Havraise pour la protection de l'enfance déficiente » est fondée par le Docteur Baudouin, M. Billard et Mme Lefèvre, qui souhaitent révéler l'existence des personnes en situation de handicap jusqu'ici exclues de la société.

Dirigée par des bénévoles majoritairement parents, cette gouvernance soutient un engagement profond pour l'inclusion et la solidarité.

3 associations

Ligue Havraise, Piân'Piâne, St Tho

3 Entreprises adaptées

Vauban Industrie, Vauban Environnement, WEEE Vauban

26 Établissements et services

2 ESAT & 1 CAP Emploi

+2 500

personnes suivies et reconnues en situation de handicap

dont

1 152

Personnes en situation de handicap accueillies dans les différentes structures.

1140

Personnes reconnues travailleurs handicapés suivies par Cap emploi.

261

personnes en situation de handicap, employées dans nos ESAT.

31

jeunes en amendement CRETON



+700 professionnels oeuvrent dans nos établissements et services médico- sociaux



âge moyen **42 ans**

ancienneté **09 ans**



511 professionnels formés en 2024 soit 86% des professionnels

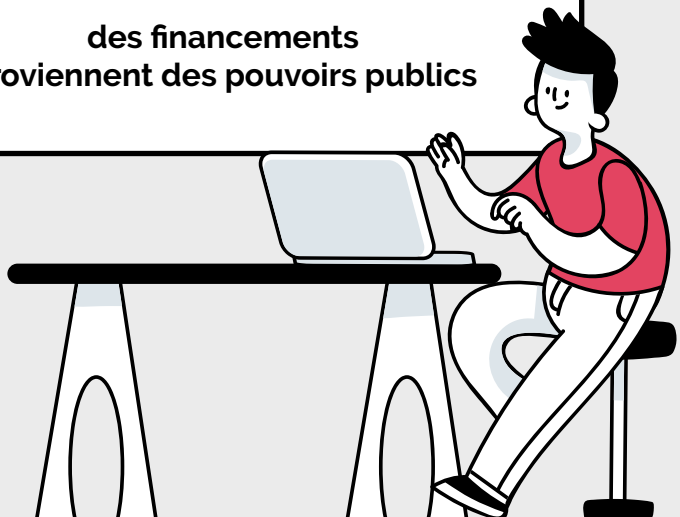
60 Salariés ayant une reconnaissance RQTH ou une invalidité partielle

26,3 M€
de fonds propres

20,3 M€
de trésorerie

45 M€
de recettes liées à l'activité

86%
des financements proviennent des pouvoirs publics



Présentation du Conseil d'Administration de la Ligue Havraise

IDENTITÉ	FONCTION
Madame Virginie LE CLERC	Présidente
Docteur Alain FUSEAU	Vice-président
Monsieur Charles SANTONI	Vice-président
Monsieur Jean-Pierre PENARD	Trésorier
Monsieur Guillaume AVIGNON	Secrétaire
Monsieur Denis PERON	Trésorier adjoint
Monsieur Yanic TESSEREAU	Secrétaire adjoint
Madame Karine BERGER	Administratrice
Monsieur René CARLIER	Administrateur
Monsieur Olivier CHANSON	Administrateur
Docteure Isabelle COULAND	Administratrice
Madame Raymonde DAVID	Administratrice
Monsieur Patrick FERRY	Administrateur
Monsieur Clément GOURLET	Administrateur
Monsieur Philippe HUELVAN	Administrateur
Madame Stéphanie LARRIVAIN	Administratrice
Madame Olivia LERASLE	Administratrice
Madame Isabelle LEBORGNE	Administratrice
Monsieur Cédric PETIT	Administrateur
Monsieur Grégory VALENTIN	Administrateur

Les commissions du Conseil d'Administration

Commission RSO

Commission RH cadres

Commission financière

Commission communication

Commission patrimoine

Commission sociale/ loisirs / parents / Nous Aussi

Commission RH cadres

Cette commission joue un rôle dans le recrutement des cadres, en soutien de la Direction Générale. Elle contribue à l'élaboration des stratégies de recrutement et au renforcement des compétences managériales au sein de la Ligue Havraise.

Commission financière

En collaboration avec la Direction Financière, cette commission évalue les budgets et les comptes de l'association. Elle prépare les propositions financières pour validation par le Conseil d'Administration.

Commission patrimoine

Chargée d'examiner les projets de rénovation et de construction, cette commission pilote le Schéma Directeur Immobilier et l'ensemble du patrimoine immobilier de l'association.

Groupes de travail

Des groupes peuvent travailler pour un temps limité ou une longue durée à une recherche, un projet. Ils peuvent être composés de professionnels, d'administrateurs, de personnes accompagnées ou de bénévoles.
Quelques exemples : le projet associatif, le groupe de travail habitat inclusif, le forum...

Commission communication

En collaboration avec le service communication cette commission élabore le plan de communication et son financement. Elle coordonne aussi les principaux évènements annuels, affirmant la présence médiatique de l'association.

Commission sociale, loisirs, parents, Nous Aussi

Cette commission accorde des aides financières aux familles pour les vacances ou des problèmes particuliers, mais aussi une aide annuelle à chaque établissement pour faciliter la réalisation d'un projet de loisirs et éducatif. Elle peut être mobilisée pour répondre à des demandes de familles en interne à la Ligue Havraise ou en externe. Cette commission coordonne la délégation Nous Aussi.

Commission RSO

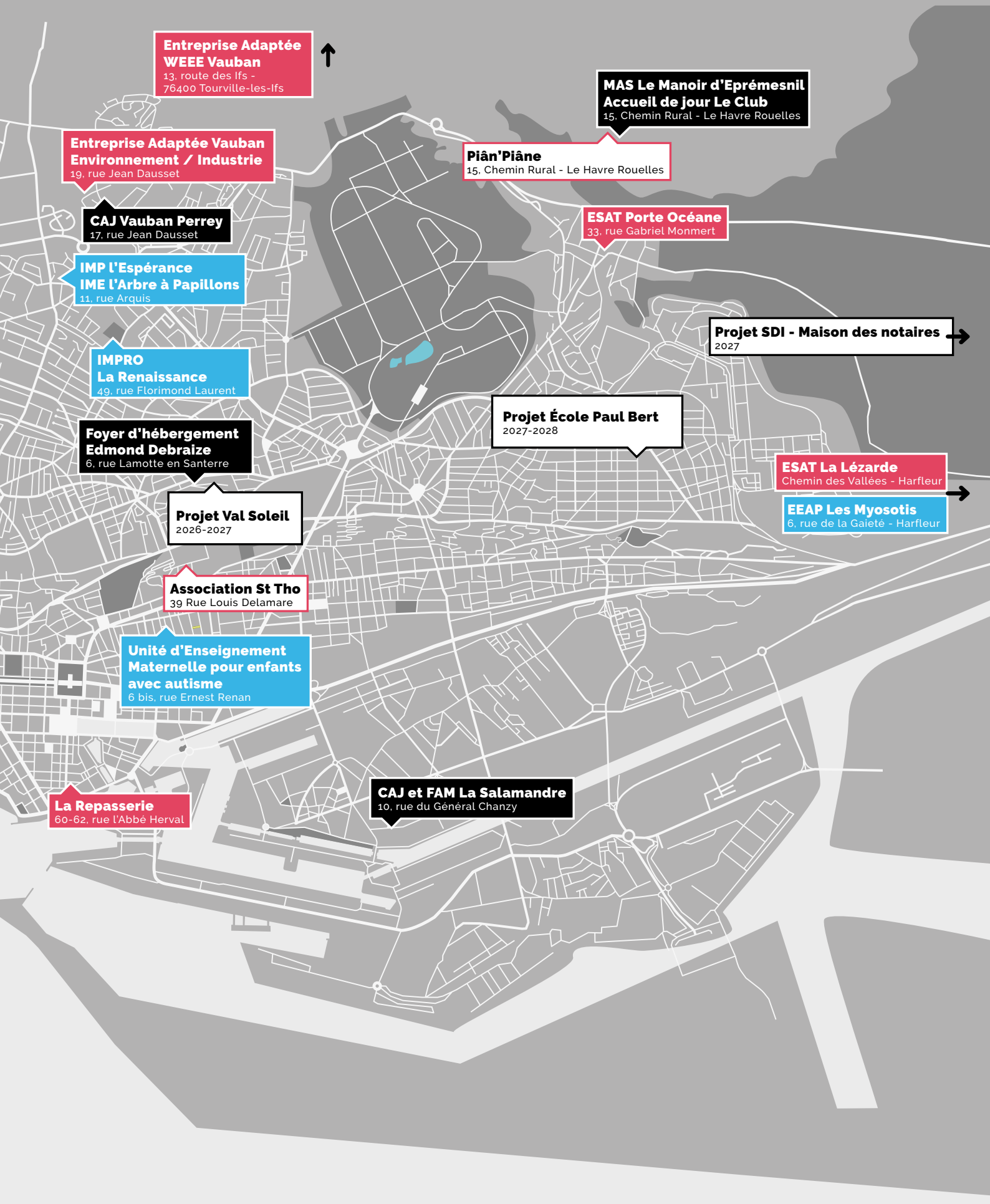
La commission RSO définit les orientations stratégiques et valide les plans d'actions proposés par les pilotes et ambassadeurs RSO.

Quelques chiffres

10 Conseils d'Administration
11 Réunions du bureau
4 Commissions financières
10 Commissions patrimoine
9 Groupes de travail communication
1 Commission RSO
6 Commissions sociale, loisirs, parents, Nous Aussi

La Ligue Havraise à l'échelle du territoire




Entreprise Adaptée
WEEE Vauban
13, route des Ifs -
76400 Tourville-les-Ifs
MAS Le Manoir d'Eprémesnil
Accueil de jour Le Club
15, Chemin Rural - Le Havre Rouelles
Entreprise Adaptée Vauban
Environnement / Industrie
19, rue Jean Dausset
Piân'Piâne
15, Chemin Rural - Le Havre Rouelles
CAJ Vauban Perrey
17, rue Jean Dausset
ESAT Porte Océane
33, rue Gabriel Monmert
IMP l'Espérance
IME l'Arbre à Papillons
11, rue Arquis
Projet SDI - Maison des notaires
2027
IMPRO
La Renaissance
49, rue Florimond Laurent
Projet École Paul Bert
2027-2028
Foyer d'hébergement
Edmond Debraize
6, rue Lamotte en Santerre
ESAT La Lézarde
Chemin des Vallées - Harfleur
EEAP Les Myosotis
6, rue de la Gaieté - Harfleur
Projet Val Soleil
2026-2027
Association St Tho
39 Rue Louis Delamare
Unité d'Enseignement
Maternelle pour enfants
avec autisme
6 bis, rue Ernest Renan
CAJ et FAM La Salamandre
10, rue du Général Chanzy
La Repasserie
60-62, rue l'Abbé Herval

Rapport moral de la Présidente

Le secteur médico-social est un pilier de notre société, porteur des valeurs d'entraide et de solidarité. Je citerais quelques chiffres :

- **1,2 millions de salariés** sont embauchés dans le secteur privé non lucratif, en France,
- En Normandie, **307 000 personnes** ont des droits ouverts auprès des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées),
- Parmi les enfants **29 pour 1000** bénéficient de L'AEEH (l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé),
- Chez les adultes **53 pour 1000** perçoivent l'AAH(l'allocation aux adultes handicapés).



Bâtir une fondation d'utilité publique au service de l'humain

Les chiffres précités ne concernent que le secteur du Handicap, sans compter le secteur des personnes âgées et les EHPAD. Investir dans ces structures, c'est faire le choix d'une société plus juste et plus inclusive où chaque personne, quelle que soit ses capacités, trouve sa place et peut s'épanouir pleinement. Ensemble, en écoutant les besoins des acteurs de terrain, et en construisant des réponses durables, nous pouvons transformer les défis actuels en leviers de progrès humains.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des avancées significatives qui témoignent de notre engagement collectif au service de nos valeurs et de nos missions. Ce rapport moral retrace les temps forts, les actions menées et les orientations qui ont guidé notre action tout au long de l'année.

Le CPOM

Le quatrième CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) de la Ligue Havraise couvre la période de 2024 à 2028. L'ARS et le département de la Seine Maritime ont visité nos établissements afin de mieux appréhender les besoins de chaque établissement à tous les âges de la vie. La signature tripartite qui devait intervenir en Décembre 2023 s'est finalement déroulée en Octobre 2024. Je tiens à remercier nos financeurs publics pour notre partenariat.

La fondation

La transformation du statut juridique de l'association en fondation reconnue d'utilité publique est un acte fort d'engagement auprès des personnes que nous accompagnons. Elle a pour objectifs de

pérenniser et de développer nos activités, d'asseoir nos compétences et d'améliorer notre visibilité sur le territoire.
Il est essentiel que ce projet soit mené de manière collaborative en impliquant pleinement les membres du Conseil d'administration, les personnes en situation de handicap, les familles, les directions et les professionnels.
Après une phase de communication et de diagnostic, nous avons structuré des groupes de réflexion, sur la base du volontariat , composés de différentes thématiques. Nous souhaitons disposer d'un maximum d'informations, et co-construire la future organisation de la Fondation et de l'association « Ensemble ».

L'école inclusive Paul Bert

Le projet a été approuvé par les services de la Ville du Havre début 2025. Tout au long de l'année, les réunions de travail se sont multipliées autour de 3 acteurs, à savoir : La mairie du Havre, l'éducation nationale et la Ligue Havraise. Il est nécessaire de construire un projet « gagnant / gagnant ». On ne peut pas imaginer une école inclusive, qui dès le départ bénéficierait seulement à une partie des enfants et causerait un préjudice aux autres.
En fin d'année, nous avons été très honorés de recevoir la Ministre déléguée en charge du handicap, Madame Charlotte Parmentier-Lecocq ainsi que le Maire du Havre, Monsieur Édouard Philippe, l'Inspectrice d'Académie, Directrice d'Académie des Services de l'Éducation Nationale, Madame Dominique Fis, le Directeur de l'ARS Normandie, Monsieur François Mengin Lecreulx et les différents services compétents à la structuration du dossier. La visite et la rencontre sur l'IME l'Arbre à Papillons de la Ligue Havraise ont permis d'affirmer l'absolue nécessité de la faisabilité de cette véritable école inclusive en lieux et place de l'école de la république.

Une même école pour tous !



Le grand hameau

Je rappelle le projet : construire une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pluri handicap et un établissement pour enfants et adolescents pluri handicapés pour la partie médico-social, ainsi que des logements inclusifs et de droit commun, avec en rez-de-chaussée quelques commerces. Nous nous sommes portés acquéreurs du terrain auprès de la Mairie du Havre il y a 18 mois.

Le projet total est très ambitieux, c'est pourquoi nous travaillons à des solutions de financements les plus adaptées au coût global, tout en assurant la pérennité des finances de nos différentes structures. À ce sujet, nous avons d'ailleurs saisi Monsieur le Premier Ministre, actuellement en fonction, Monsieur François Bayrou.

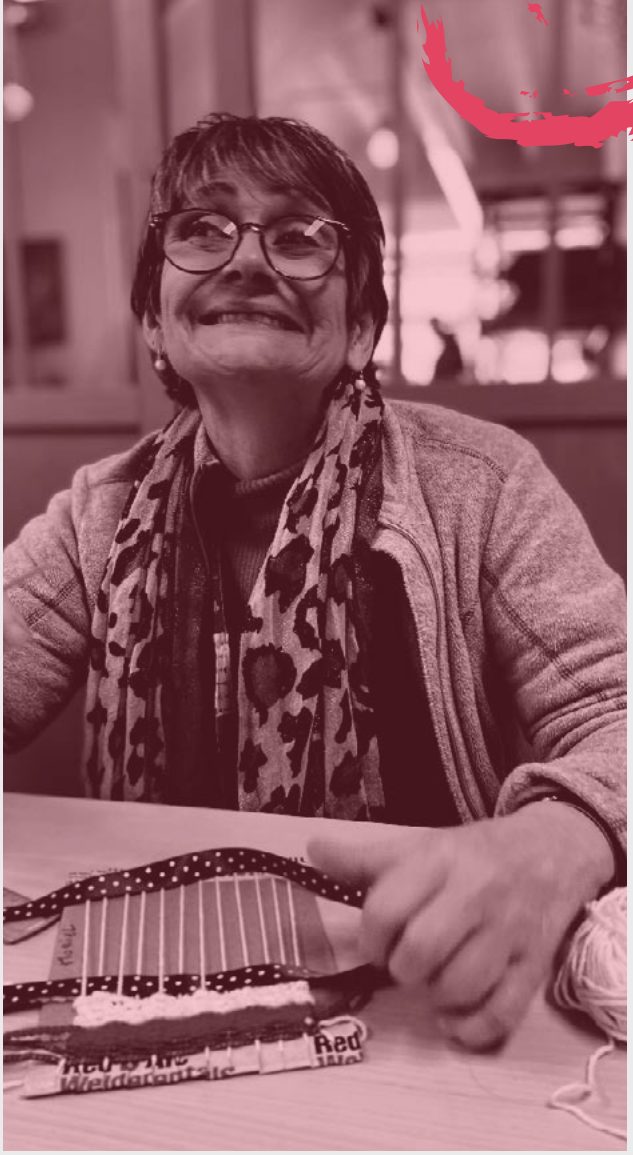
Le D.L.I

(Dispositif de Logement Inclusif)

L'habitat inclusif permet de faire du lieu d'habitation un logement personnel que la personne choisit. Il permet de concilier le besoin de domicile et d'accompagnement, tout en favorisant une insertion dans la cité et l'environnement proche. La conception de l'habitat inclusif comme « Habiter chez soi et dans la cité » renvoie à 5 dimensions :

1. la veille
2. la sécurisation de la vie à domicile
3. le soutien à la convivialité
4. le soutien à l'autonomie
5. l'aide à la participation citoyenne et sociale.





Concrètement, un habitat inclusif peut prendre différentes formes selon le degré d'autonomie de ses habitants et de leurs besoins. Le bon exemple d'habitat inclusif est la résidence Québec, située à Caucriauville. Cette réhabilitation est l'aboutissement de 6 ans de concertation tripartite entre Logeo Seine (Bailleur social), l'association Vivre Et Devenir - spécialisée dans le logement inclusif des personnes porteuses de handicap psychique - et la Ligue Havraise.

13 personnes suvies par la Ligue Havraise vivent au sein de la résidence Québec en espaces partagés et 8 personnes de l'association Vivre Et Devenir. Les locataires sont répartis sur 5 logements. Ce type de logement est conçu comme une forme d'habitat regroupé, destiné à des personnes en situation de handicap souhaitant habiter dans un logement autonome, un vrai « chez soi », tout en bénéficiant de services favorisant le lien social et leur sécurisation.

L'ancien siège social

(situé rue Émile Zola)

Pour nous permettre de financer de nouveaux établissements et dispositifs, nous devons nous séparer de quelques sites dont la Ligue Havraise est propriétaire. C'est le cas de l'ancien siège social situé en centre ville du Havre, rue Émile Zola. La commission patrimoine a étudié différentes possibilités d'occupation des locaux. Après plusieurs visites vers des projets de location, qui n'ont finalement abouti à aucune concrétisation, les locaux ont trouvé un acquéreur à la vente.

Les A.M.I.

Aujourd'hui, afin d'obtenir de nouvelles lignes budgétaires, nous répondons à de plus en plus d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposés par nos financeurs publics. Il s'agit de procédures plus courtes d'attribution de ressources nouvelles au regard d'objectifs stratégiques. Nous avons remporté trois AMI sur la cession de l'été 2024, de nouveaux AMI seront à venir.

1. 3 places en accueil de jour FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé),
2. 5 places à l'IMP l'Espérance pour l'accueil d'enfants TND (Troubles du Neuro Développement) et TSA (Troubles du Spectre Autistique),
3. 10 places en SAVS (Service d'Accompagnement à Vie Sociale) pour personnes handicapées vieillissantes.





L'autodétermination

L'autodétermination est un changement de regard. Il s'agit de construire demain, ce n'est pas faire mieux, c'est faire différemment.

Comment retravailler l'inclusion des personnes en situation de handicap à partir du choix de la protection qui avait été fait auparavant ?

Le projet stratégique traduit la reconnaissance de l'individu en tant que citoyen à part entière, pleinement acteur de sa participation sociale et de ses choix de vie en toute liberté. Quatre grands principes sont retenus :

1. être capable
2. être autonome
3. se connaître
4. s'organiser

Suite à plusieurs groupes de travail, une restitution sera prévue dans les projets d'établissements. Un retour d'expérience aura lieu sur les sites pilotes. Être auto déterminé signifie :

« Je n'ai pas envie de choisir de ne pas choisir ! »

Le colloque sur l'autodétermination à Caen :

L'UNAPEI Normandie a organisé un colloque sur l'autodétermination en fin d'année en présence de Luc Gâteau, Président de la tête de réseau. 500 personnes du réseau de la Normandie étaient présentes. Des experts reconnus ont apporté des éclairages sur une représentation commune de l'autodétermination au regard des droits humains fondamentaux.

Martin Caouette, titulaire de la Chaire Autodétermination et handicap de l'université du Québec, était présent ainsi qu'Hélène Geurts, docteur en sciences de l'éducation et en sciences psychologiques, en charge de projets en santé au réseau de services pour une vie autonome (RSVA). Julia Boivin, nous a également honoré de sa présence. Julia est consultante et formatrice dans le secteur médico-social, ainsi que Vice Présidente du Conseil de l'engagement des usagers à la Haute Autorité de Santé. Cette journée fut un réel succès, très appréciée de tous. Accéder aux droits fondamentaux et pouvoir les vivre pleinement est essentiel pour tout un chacun.

La communauté 360

La communauté 360 est née à partir de la cellule de crise territoriale durant la période COVID 19. Son fonctionnement reposait sur deux principes de base pour faire vivre la communauté :

1. pas de lien hiérarchique entre les acteurs, on anime, on ne dirige pas.
2. une structure juridique qui permet de responsabiliser les acteurs sur leurs engagements respectifs.

Elle permet d'échanger entre les acteurs du territoire sur les problématiques et les solutions possibles au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Les associations partenaires de la Ligue Havraise

Piân'piâne :

Après cinq années d'efforts et de soutien financier constant auprès de l'association Piân'piâne, il a été décidé par le Conseil d'Administration de la Ligue Havraise de se désengager de l'association. Je souhaite remercier très chaleureusement son Président, Yanic Tessereau, qui a su, avec beaucoup de ménagement, accompagner les professionnels, les bénévoles, et les enfants accueillis sur le site de Saint Vigor durant quatre années. Comme dans toute aventure, nous avons connu des moments heureux et d'autres plus déplaisants. Mais retenons uniquement le positif ! À aucun moment il n'a failli. Merci à Yanic pour son engagement sans faille.





St tho

L'association St Tho a célébré cette année ses 150 ans. Depuis des années, l'association a su démontrer ses compétences au niveau de différents domaines, à savoir :

- la gestion des centres de loisirs,
- la gestion d'accueils périscolaires,
- l'organisation d'activités artistiques, sportives, solidaires, citoyennes et eco- citoyennes,
- l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Au cours de l'année, trois nouvelles activités ont été créées et sont soit introduites, soit en phase de concrétisation :

- l'instauration au sein d'un centre de loisirs de place à vocation d'insertion professionnelle,
- la mise en place de répit pour les jeunes aidants (12/17 ans),
- les handi sorties pour les adultes en situation de handicap.

L'association St Tho souhaite promouvoir l'autonomie, la responsabilité et surtout la sociabilité dans un but de « Faire ensemble ». Au nom de l'ensemble des membres des Conseils d'Administration de St Tho et de la Ligue Havraise, je tiens à remercier son Président, Charles Santoni, pour son engagement, son dévouement, et l'enthousiasme consacrés à l'association.

La signature de la charte Romain Jacob au Groupe Hospitalier du Havre.

Quelques acteurs du secteur médico-social, des élus, la direction générale de l'ARS Normandie, la direction du Groupe Hospitalier du Havre se sont retrouvés à l'hôpital Jacques Monod pour signer la charte Romain Jacob. La charte Romain Jacob est le fruit de l'élaboration d'un père dont le fils était en situation de handicap. Le militantisme et la détermination de ce Monsieur l'ont conduit à créer une association favorisant l'accès aux soins, auprès des personnes en situation de handicap.

La signature convention avec la police nationale

Une convention a été signée avec la Police Nationale, la Ligue Havraise l'ADAPEI de dieppe et l'association Le Pré de la Bataille. Notre Directeur général intervient régulièrement lors de conférences auprès de différentes promotions de 300 gardiens de la paix à Oissel afin de les sensibiliser au handicap et aux façons d'interpeller notre public.

Les perspectives pour l'année à venir sont nombreuses

J'en citerais quelques-unes :

La marque employeur

Comme nous l'avions annoncé l'an passé lors de notre assemblée générale, nous avons engagé une démarche pour évoluer vers une transformation juridique d'association en fondation, nous conserverons le nom Ligue Havraise pour en faire une marque employeur. Notre calendrier est en cours d'élaboration.

L'identité de la Ligue Havraise se façonne désormais aussi hors de nos murs, au cœur de la ville. Dans cette dynamique, nous avons résolument choisi le sport comme vecteur de visibilité, de cohésion et d'inclusion. L'année 2025 en témoignera.



Le projet SDSI

Nous souhaitons également élaborer le Projet d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI). L'évolution des systèmes d'information est spectaculaire sur les dix dernières années. Tous les serveurs sont en cours de dématérialisation progressive. Le système se complexifie de jour en jour, malgré notre volonté de simplification de l'organisation.

La prudence est de rigueur avec l'émergence de la cybercriminalité et l'obligation de développer des applications "sûres" tout en les rendant facile d'utilisation. Ce sujet soulève plusieurs enjeux majeurs pour demain, notamment la sécurité des données face aux cyber menaces croissantes, dont nous avons d'ailleurs été victimes. L'interopérabilité entre les technologies, la protection de la vie privée et la gestion éthique de l'intelligence artificielle deviennent essentielles. Il faudra aussi assurer l'accessibilité et la résilience des systèmes tout en accompagnant les utilisateurs.

Le projet siège social

La rédaction d'un projet de siège social, sur le même principe que les projets d'établissements, va permettre de rendre l'identité du siège plus visible. L'idée étant de reconnaître les spécificités des différents métiers, et de valoriser la maîtrise des différentes compétences.

La création d'une filiale transport sur l'entreprise adaptée Vauban

Nous souhaitons créer une filiale transport en interne avec notre entreprise adaptée Vauban. Il s'agit d'un projet ambitieux qui permettrait de développer une nouvelle activité. Ce projet aboutira au plus tard à la rentrée 2026, peut-être en 2025. Il est à noter que le budget annuel consacré au transport au sein de la Ligue Havraise est conséquent.

La culture accessible à tous

L'accès à la culture demeure encore difficile pour les personnes en situation de handicap. Malgré tout, des initiatives se concrétisent de plus en plus au sein de la Ligue Havraise en collaboration avec des partenariats externes. Qu'il s'agisse d'artistes, ou de structures locales. Nous pouvons les remercier chaleureusement. En 2025, nous allons d'ailleurs développer un partenariat avec le Théâtre des Bains Douches (TBD). Les financements obtenus proviennent principalement de réponses positives à des appels à projets, ainsi que de financements auprès d'entreprises ou d'associations.

L'avenir n'est jamais écrit, il se façonne à la lumière de nos espoirs et à la force de nos engagements.

Même dans la complexité du monde, chaque pas en avant est une promesse d'horizon. Face aux défis du secteur médico-social, notre engagement collectif demeure notre plus grande force. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos salariés et la complémentarité de nos 26 établissements et services, nous continuons à offrir un accompagnement de qualité à toutes les personnes que nous accueillons au sein de la Ligue Havraise.

Ensemble, poursuivons notre mission avec exigence, bienveillance et détermination, pour bâtir un avenir toujours plus inclusif où la solidarité et l'innovation ouvrent la voie à un mieux être pour tous. Comment une personne vulnérable peut être accompagnée dans son histoire ? Comment faire avec son histoire, une part singulière de ce qu'elle est devenue ?
Nous nous efforçons, au quotidien, de faire au mieux. Beaucoup de rapports s'entassent dans les ministères et s'oublient. C'est juste du bruit pour l'honneur. Je reprendrais une citation de Jean Racine : « Sans argent l'honneur n'est qu'une maladie ! »

Pour autant, quand on regarde la réalité du terrain, l'engagement des équipes, il ne faut pas tomber dans le pessimisme. D'autant que les collectivités qui financent la Ligue Havraise continuent à faire au mieux de leurs moyens dans une conjoncture dégradée. Rien n'est parfait parce que les humains ne le sont pas. Pour conclure ce rapport moral de l'année 2024, je souhaite évoquer un message d'espoir et de renouveau, en soulignant que, malgré les épreuves, l'avenir peut être porteur de lumière et de progrès. Nous devons nous y employer au quotidien. Il est important et fondamental de construire un futur plus inclusif et solidaire pour les personnes les plus vulnérables. Je citerais Victor Hugo :

« Même la nuit la plus sombre prendra fin, et enfin le soleil se lèvera. »

Avec toute ma considération
Virginie LE CLERC
Présidente et Parent

Fiers de nos champions



L'année 2024 a une nouvelle fois mis en lumière le talent, la détermination et l'engagement sportif de plusieurs personnes accompagnées par la Ligue Havraise. Grâce à leur persévérance et au travail collectif des équipes encadrantes, ils ont brillé sur la scène nationale et internationale.

CHAMPIONNATS EUROPÉENS – ZAKOPANE, POLOGNE

Lors des Virtus European Winter Games, Étienne Kollialis et Clémence Wattercamps ont marqué les esprits. Clémence a remporté la médaille de bronze sur le 500 mètres. Étienne s'est illustré en décrochant l'argent sur le 1000 mètres, puis tous deux ont contribué à deux victoires majeures en relais : médaille d'or sur les épreuves 4x500 mètres et 4x1000 mètres.

CHAMPIONNATS DE FRANCE ET D'EUROPE D'AVIRON ADAPTÉ – CHARLEVILLE

Zoé Reguera s'est imposée en skiff et a obtenu le titre de championne. En yolette, l'équipage formé par Étienne Kollialis, Alexis Blouin, Omar Hanzaoui et Cathel a également décroché l'or. Alexis Blouin s'est distingué par une médaille d'argent en skiff individuel.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Huit rameurs étaient engagés sous les couleurs de la Société Havraise d'Aviron lors des championnats nationaux. Parmi eux, six sportifs accompagnés par la Ligue Havraise s'entraînent à Gonfreville-l'Orcher, entre trois et cinq fois par semaine.

- Élodie Poulingue et Alexandre Gallais sont membres du CAJ La Salamandre,
- Étienne Kollialis et Omar Hanzaoui sont travailleurs d'ESAT,
- Alexis Blouin est résident du FAM Le Perrey,
- Lorys Meneses est usager du CAJ Vauban.

Encadrés par un entraîneur salarié, deux bénévoles et les professionnels de la SHA, ces sportifs ont pris part avec enthousiasme à toutes les épreuves, cumulant jusqu'à cinq courses sur deux jours.

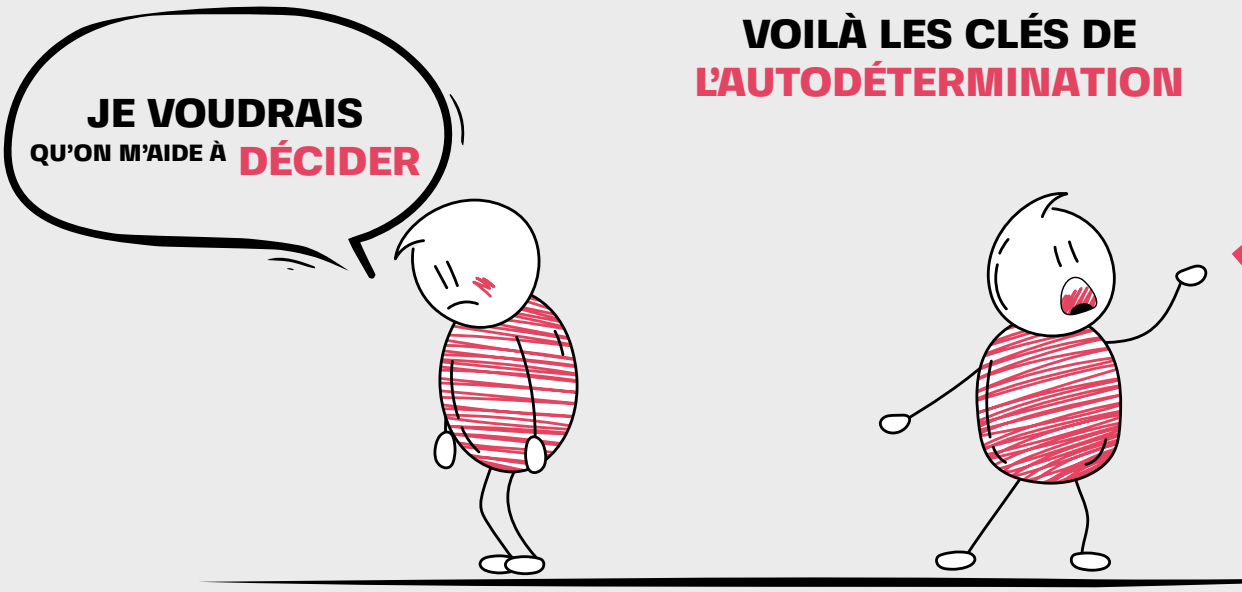
L'ESPRIT D'ÉQUIPE ET LA DÉTERMINATION

Ces résultats illustrent non seulement les capacités sportives des participants, mais aussi la valeur du travail collectif, de la rigueur et de l'inclusion. La Ligue Havraise salue la mobilisation de chacun – sportifs, familles, accompagnants et encadrants – qui ont permis de faire de ces événements de véritables réussites.

À travers ces performances, la Ligue Havraise continue d'affirmer une conviction essentielle : chaque personne, quels que soient son parcours ou ses fragilités, peut accomplir de grandes choses lorsqu'on lui en donne les moyens.

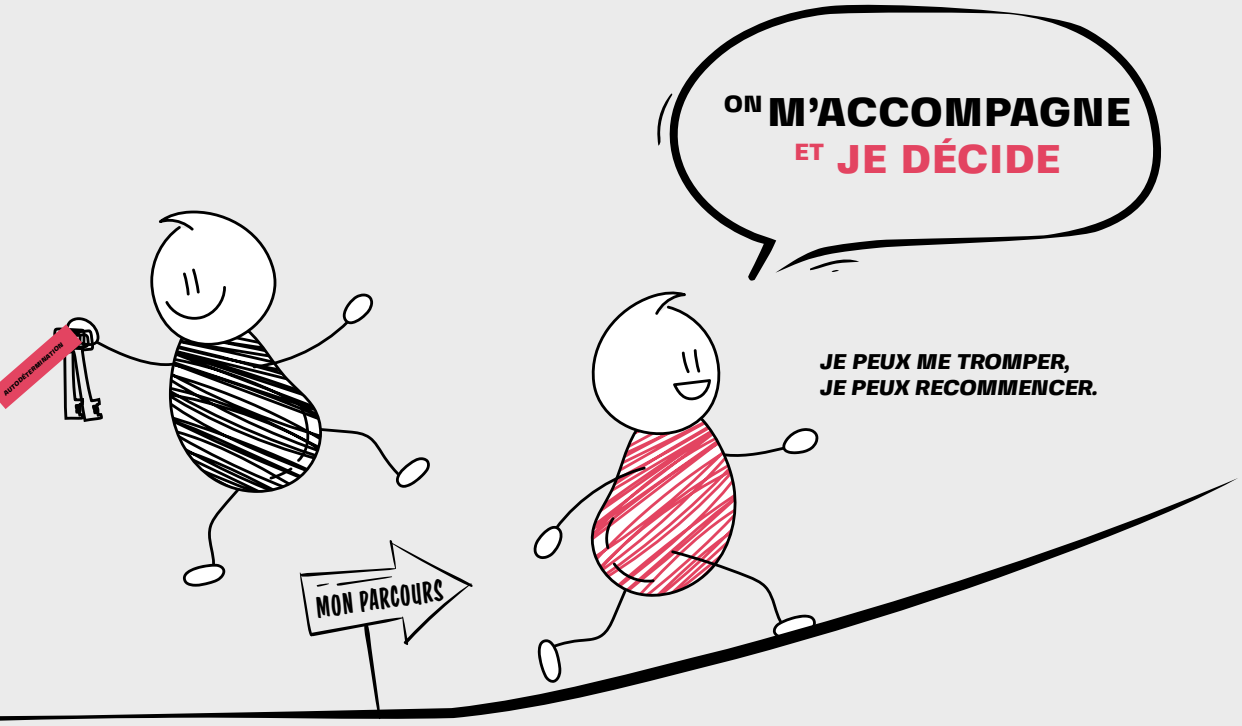
ET PENDANT CE TEMPS, À LA MAS LE MANOIR…

Les résidents n'étaient pas en reste. Engagés dans le défi des « Éclaireurs du Tour », ils ont parcouru plus de 50 kilomètres en vélo semi-allongé et pédalier à bras, jusqu'à l'Ehpad Saint-Joseph de Rogerville. Cet effort collectif, au-delà de l'exploit physique, a permis de récolter des fonds en faveur de la recherche sur les maladies neurodégénératives. Un défi solidaire salué par un accueil chaleureux et fraternel de l'équipe de l'Ehpad, que nous remercions sincèrement.


JE VOUDRAIS
QU'ON M'AIDE À DÉCIDER
VOILÀ LES CLÉS DE
L'AUTODÉTERMINATION

2024 c'est aussi

le lancement du projet stratégique





Pauline PEREIRA,
Directrice des parcours

Liberté de choisir :
La Ligue Havraise engagée pour soutenir l'autodétermination de chacun

Chacun de nous a l'ambition d'être heureux, d'être épanoui, de vivre la vie dont il rêve.

Chacun de nous à l'ambition de pouvoir s'exprimer, d'être écouté. Chacun de nous a aussi l'ambition d'être reconnu et d'avoir sa place.

Pour tendre à cette ambition, nous devons faire des choix dans des environnements ou dans des situations quotidiennes parfois complexes.

Nous sommes conditionnés à devoir avancer, pour nous, pour nos enfants ou notre famille, pour tendre toujours et encore à être plus heureux. Si nous restions immobiles que se passerait-il ? Rien. Nous sommes donc contraints d'avancer.

La force de nos décisions, de nos actions et de notre motivation trace ainsi notre parcours de vie.
Ce parcours de vie n'est, hélas, pas uniforme, ni équitable ou harmonisé et encore moins accessible à tous, à tout moment.

C'est pourquoi, il se veut individuel et se construit en fonction de ce que nous sommes. En tant que citoyen, ami, conjoint, collègue, parent, nous faisons de notre mieux pour construire ce parcours car nous avons la possibilité de choisir et de décider.

Il en va de même pour les personnes en situation de handicap.

ET SI L'ESSENTIEL, C'ÉTAIT DE POUVOIR CHOISIR SA ROUTE ?

Nous aspirons tous au bonheur : être écoutés, reconnus, trouver notre place. Pourtant, la complexité du quotidien, les parcours administratifs et les inégalités freinent trop souvent cet élan. Pour les personnes en situation de handicap, ces obstacles se multiplient encore.

Face à ce constat, la Ligue Havraise lance son nouveau projet stratégique. Notre ambition ? Libérer le pouvoir d'agir de chacun, en renforçant la capacité des personnes à formuler leurs choix, leurs préférences, leurs projets de vie. Nous voulons bâtir des environnements où l'autonomie n'est pas un privilège, mais un droit fondamental.

Pour y parvenir, nous devons transformer nos pratiques, mobiliser nos établissements médico-sociaux, fédérer les professionnels, les familles, les entreprises et les acteurs publics. Ensemble, nous ferons évoluer un système trop souvent figé, afin de créer une société réellement inclusive — une société où le bonheur n'est plus conditionné par le handicap, mais par la force des aspirations individuelles et la solidarité collective.

Flashez ces QR Code pour écouter les histoires des différentes planètes.

Ou rendez-vous sur notre chaine youtube : @liguehavraise



Citoyenneté

Scannez-moi

Habitat

Scannez-moi

Éducation

Scannez-moi

Santé

Scannez-moi

Emploi

Scannez-moi




HABITAT
SANTÉ
VOTE

Quelques faits marquants 2024

CHARTE ROMAIN JACOB

Le 23 septembre 2024, le Groupe Hospitalier du Havre (GHH) a signé la Charte Romain Jacob, acte fort qui ancre durablement l'exigence d'un accueil et d'une prise en charge véritablement accessibles aux personnes en situation de handicap. Élaborée autour de douze principes, cette charte vise à adapter les parcours de soins, à sensibiliser l'ensemble des professionnels de santé et, plus largement, à inscrire l'inclusion comme impératif éthique et opérationnel. Aux côtés de la Ligue Havraise, de Handi Consult et du RSVA, le GHH réaffirme ainsi sa volonté d'offrir à chacun un égal accès à la santé, tout en contribuant à faire évoluer les pratiques médicales et sociales sur notre territoire.

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Charte Romain Jacob

Handidactique
www.handidactique.org

FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Une charte est un document qui explique ce que l'on va faire et comment on va le faire.
Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap.
Cette charte Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé.
Le groupe MNH est la Mutuelle Nationale des Hospitaliers.
Elle a rassemblé plusieurs personnes pour réfléchir à la charte Romain Jacob.
Toutes ces personnes soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap.
L'Académie Nationale de Médecine fait respecter les règles pour être tous bien soignés.
L'Académie Nationale de Médecine soutient la charte.

Version audio

PRÉAMBULE

La Charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement.
Sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine.

Conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Monsieur Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carlotti, alors Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, le 6 juin 2013 à l'hôpital Raymond Poincaré (Garches), et conformément au comité interministériel du handicap (CIH) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob.
Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.
Les signataires soulignent l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés aux personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à promouvoir toute action visant à atteindre cet objectif.
Les signataires, conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.
Les signataires s'engagent à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.
Cette Charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

1 VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PERÇOIT D'ELLE-MÊME

La personne doit être actrice de sa santé et de sa qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie. Comme tout un chacun, l'éducation qui lui est apportée doit concerner tous les domaines de la vie : l'hygiène, l'alimentation, l'activité physique, la sexualité, les conduites addictives (tabac, alcool…). Il est essentiel de lui apprendre comment fonctionne son corps et comment le respecter, l'informer des changements corporels qui vont intervenir tout au long de sa vie (puberté, sexualité, contraception, avancée en âge…). La place des aidants et des professionnels est prépondérante dans cette éducation.

2 VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

Les signataires reconnaissent le rôle, l'expertise et les compétences essentiels des personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap (aidants, familles, proches, professionnels…) dans leur parcours de soins.
Ils veillent à les associer, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale et soignante des personnes en situation de handicap.
Les signataires reconnaissent le rôle des associations représentant les personnes en situation de handicap pour l'amélioration continue des parcours de santé.
Ils s'engagent à faciliter leur expression et leur participation.
La personne en situation de handicap bénéficie d'un droit à être accompagnée par la personne de son choix tout au long de son parcours de soins.
Conformément à la loi, les accompagnants doivent être acceptés et reconnus dans leur mission par la totalité des acteurs de soins, en accord avec la personne en situation de handicap.
Durant cet accompagnement, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte le besoin de répit des aidants de proximité.

3 EXPRIMER LES BESOINS

Les signataires soutiennent le recueil des besoins des personnes en situation de handicap au moyen d'outils partagés et leur transmission aux autorités publiques compétentes. Ce recueil privilégie l'expression directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

4 INTÉGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et notamment ceux représentatifs des établissements de santé et services sociaux et médico-sociaux, s'assurent, dans leur accompagnement quotidien, individuel et collectif, de la prise en compte de la santé comme un élément constitutif de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
Ils participent à l'accès à l'hygiène, à la prévention et aux dépistages, aux actions de promotion et d'éducation à la santé, et à l'accompagnement vers les soins.
Ils forment leurs personnels, soignants ou non-soignants, à la prise en compte de la santé comme dimension incontournable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

5 CONSTRUIRE UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

Les signataires s'engagent à systématiser les actions communes de formation et de sensibilisation au handicap auprès des professionnels et de leurs adhérents. Ils organisent notamment, avec la contribution des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, des sessions communes de formation, d'information et d'échanges interprofessionnels et inter-établissements.

6 COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

La coordination du parcours de santé des personnes en situation de handicap doit être organisée, que la personne vive à domicile ou en établissement. Elle doit être utile à la personne en situation de handicap, aux proches aidants, aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.
La fonction de coordination ne pourra être assurée en l'absence d'outils permettant la circulation de l'information et son accessibilité.
La mise en place d'un dossier partagé, outil au service de la coordination et du parcours de santé, est prioritaire pour la personne en situation de handicap. Il devra être obligatoirement renseigné par l'ensemble des acteurs concernés qui auront été autorisés à y accéder et formés à son utilisation.

7 ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Les signataires, représentant les professionnels de santé, sociaux et médicosociaux, contribuent à l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. Ils veillent à l'adaptation de leurs équipements, à la qualité de l'accompagnement, à la communication dans les soins, et à la coordination de leurs interventions.
Afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrices de leur santé, une vigilance particulière est portée à l'adaptation des protocoles de prévention spécifiques aux différents handicaps, à la promotion de la santé, et à l'éducation thérapeutique. Les signataires veillent à mobiliser des supports d'information accessibles à tous.

8 FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES

Les signataires s'engagent à favoriser l'accessibilité aux soins ambulatoires.
Ils soutiennent ainsi l'organisation des rendez-vous et consultations, et l'identification des professionnels de santé de proximité dont la pratique favorise l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap.
Ils s'accordent sur la complémentarité nécessaire sur un territoire, par discipline et par zone géographique, entre l'offre de soins ambulatoires et le recours aux plateaux techniques et aux professionnels hospitaliers.
Ils agissent pour que des moyens soient mis en place pour informer et orienter les personnes en situation de handicap et leur entourage, dans le respect du choix du lieu de vie de ces personnes.

9 PRÉVENIR ET ADAPTER L'HOSPITALISATION AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Les signataires s'engagent à faire appel, si besoin, aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et aux services d'hospitalisation à domicile (HAD), afin de prévenir, ou de raccourcir, l'hospitalisation avec hébergement.
Le recours à l'HAD, quel que soit le lieu de vie, doit favoriser la continuité de l'accompagnement, en utilisant notamment les capacités de prise en charge des soins palliatifs.
Les signataires facilitent, quand elle est nécessaire, l'hospitalisation des personnes en situation de handicap notamment par la mobilisation de moyens spécifiques comme l'aménagement des chambres, l'adaptation des moyens de communication, l'organisation des rendez-vous, des consultations et examens, et la limitation des déplacements et des temps d'attente. L'accueil, la coordination et le suivi du parcours de la personne en situation de handicap, durant son hospitalisation, doivent faire l'objet de protocoles spécifiques aux handicaps et aux capacités des personnes à exprimer leurs besoins.
Dans le cadre d'une hospitalisation, l'offre de soins doit intégrer la communication avec les accompagnants professionnels, les aidants, les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge et le médecin traitant, dans le respect des droits des patients.
Afin d'éviter les ruptures dans le parcours de soins des personnes en situation de handicap, les signataires s'engagent à développer et diffuser l'ensemble des moyens et outils de liaison pour une meilleure coordination des soins.

10 AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX URGENCES MÉDICALES

Dans un souci d'adéquation entre les besoins de la personne en situation de handicap, le bon recours aux services des urgences, et afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, les signataires s'engagent à promouvoir une formation des équipes des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) adaptée à la prise en charge des personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à adapter l'accueil, les soins et la prise en charge somatique et psychiatrique des personnes en situation de handicap en urgence, en favorisant l'accès direct aux unités de soins concernées (document de liaison), et en définissant des critères de priorité de prise en charge dans les services d'urgence.
Les établissements de santé associent, dans le respect des droits des patients, les accompagnants des personnes en situation de handicap afin de favoriser la communication et l'adaptation des soins.

11 FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à faciliter le recours aux nouvelles technologies afin de développer des programmes régionaux de télémédecine pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à favoriser l'accès aux outils de communication qui leur permettent de s'exprimer.

12 METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER LA PRÉSENTE CHARTE

Les signataires s'accordent sur la nécessité de construire, au regard de chacun des objectifs de la présente Charte, des outils partagés et concrets, fondés sur la reconnaissance réciproque des compétences, des aptitudes, mais également des contraintes de chacun, et favorisant la fluidité des parcours de santé.
Ils se réunissent annuellement, au travers d'un comité de la Charte, pour partager l'évaluation de leurs actions.
Ils communiquent leurs travaux et conclusions à la Haute Autorité de Santé (HAS), à la Conférence Nationale de Santé (CNS), au Conseil National Consultatif des Personnes en situation de handicap (CNCPH) et aux autorités publiques compétentes.
Ils favorisent l'adhésion à la présente Charte des acteurs de santé et des représentants des personnes en situation de handicap.

← Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire

Évaluez vos soins avec le questionnaire handifaction **sur www.handifaction.fr**

Signée le 23 septembre 2024, à Montivilliers

Handidactique
Pascal Jacob, Président
Vesna Virijevic, Directrice de la Charte Romain Jacob

APF France handicap
Frédéric Ledoux, Directeur du pôle adulte

Edouard Philippe, Président du Conseil de Surveillance du GHH, Maire du Havre

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
Agnès Firmin Le Bodo, Membre du Conseil de surveillance du GHH, Députée de la Seine-Maritime, Conseillère départementale
Martin Trelcat, Directeur général
Dr Alain Fuseau, Président de la Commission Médicale d'Etablissement
Dr Anna Cadeau, Référente Handicap

Ligue havraise
Virginie Le Clerc, Présidente

ars Agence Régionale de Santé Normandie
François Mengin Lecreulx, Directeur général



PRÉSENTATION DE NOS ESAT AU MEDEF

Le 15 mai 2024, la Ligue Havraise a accueilli à l'ESAT La Lézarde une délégation de chefs d'entreprise du Medef Seine Estuaire. L'occasion de présenter l'association, ses établissements, ses ressources humaines, sa démarche RSO et son projet de transformation en fondation. Cap Emploi a exposé son offre d'accompagnement vers et dans l'emploi. Les dirigeants ont ensuite découvert, aux côtés des travailleurs, les ateliers et savoir-faire de l'ESAT. Cette première rencontre ouvre la voie à de futures coopérations inclusives.



LE SPORT ADAPTÉ EMBRASE LA CITÉ OCÉANE !

Le 5 juillet 2024, lors du passage de la flamme olympique à la cité océane, la Ligue Havraise a déployé un stand de 70 m² pour faire découvrir ses activités sportives adaptées. Encadrés par les personnes accompagnées, visiteurs et partenaires ont pu s'initier au vélo elliptique, au rameur, à la boxe, au foot et à d'autres disciplines. Cette mobilisation illustre notre engagement pour un sport accessible à tous et renforce la visibilité de nos actions d'inclusion par l'activité physique.



HANDIWORK

Le 1er juillet 2024, la Ligue Havraise, en partenariat avec HANDIWORK, a remis les attestations de compétences aux travailleurs en situation de handicap des ESAT La Lézarde et Porte Océane, du CAJ et de l'IMPro La Renaissance. Devant les élus locaux, les familles et nos entreprises partenaires, les stagiaires, fiers et souriants, ont vu leur savoir-faire reconnu. Leroy Merlin, Auchan, JD Sport, Eudier et la Dreets ont réaffirmé à cette occasion leur engagement durable pour l'inclusion professionnelle.



LANCEMENT DE LA POLITIQUE SANTÉ

En 2024, la Ligue Havraise a lancé sa nouvelle politique santé 2024-2028, fruit de plusieurs ateliers réunissant professionnels, administrateurs et personnes accompagnées. Cette démarche vise à garantir à chacun un accès aux soins pour tous. Cinq axes la structurent : promotion de la santé, prévention, organisation des parcours de soins, réponses aux besoins spécifiques et projet individuel de santé. L'année 2024 a été consacrée à son élaboration, tandis que sa mise en œuvre s'étendra de 2025 à 2028, pour un déploiement sur cinq ans.



150 ANS DE ST THO

Le 8 juin 2024, l'association St Tho a célébré son 150ème anniversaire. Familles et partenaires ont assisté à des démonstrations sportives, participé à des jeux de plein air et visité des ateliers artistiques et expositions valorisant les talents locaux. Cette journée festive et intergénérationnelle a souligné la vitalité de l'association et son ancrage durable dans la vie du territoire.



CONVENTION HABITAT INCLUSIF

En 2024, la Ligue Havraise, en partenariat avec Vivre & Devenir et Logeo Seine, a inauguré à Caucriauville de nouveaux logements inclusifs. Conçus pour les personnes en situation de handicap, ils offrent un cadre de vie sécurisé, propice à l'autonomie, au lien social et à l'entraide.

Rapport d'activité du Directeur Général

Que se passe-t-il si on enlève l'air du ciel ?

Dans ces temps troublés où le monde ne nous a jamais paru aussi accessible et en même temps aussi menaçant et fragile, il peut être utile de retrouver le sens de l'histoire, de s'imprégner de l'esprit de la pensée des anciens afin de comprendre, de permettre les décisions les plus justes et de maintenir la confiance en nos institutions et en nos semblables.

Les grands penseurs peuvent être d'une aide précieuse car ils peuvent résumer souvent par leur sagesse en une seule phrase un éventail de vérités oh combien inspirantes.



Michel CAPPE,
Directeur Général

Retrouver de l'air :
La Ligue Havraise face aux défis humains, sociaux et institutionnels

J'ai choisi cette année, après l'avoir déjà élu en 2021, le penseur belge Jean Claude Van Dame aussi connu par son acronyme JCVD. Il y a quelques années, JCVD rédigeait cet aphorisme « Je suis fasciné par l'air, si on enlevait l'air du ciel, tous les oiseaux tomberaient par terre et … (il ajoute après probablement une intense réflexion et une inspiration profonde) les avions aussi ».

Les lecteurs assidus que vous êtes auront immédiatement saisi la quintessence de ce texte, à savoir que d'un côté il y a les oiseaux et de l'autre les avions.

Qui sont les oiseaux et qui sont les avions ? Métaphore ou allégorie ?

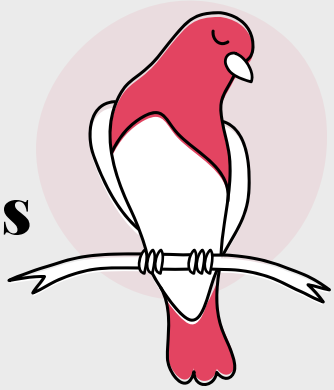
Nous répondrons à cette question dans les lignes qui suivent mais nous retiendrons d'ores et déjà que sans air les uns et les autres finissent leur chemin au sol.

Un manque d'air progressif

Depuis des centaines d'années, notre monde s'est considérablement transformé mais a vu apparaitre, en corollaire de la modernité, un excès de réglementation et de formalités administratives. Le terme qui désigne cet excès se nomme la bureaucratie. L'année écoulée en a probablement été le plus bel exemple au point où on peut se demander si on est bientôt à deux doigts de plonger dans l'univers de Kafka ou tout simplement si notre univers médicosocial n'est pas devenu autotélique.

Entre littérature et poésie, on pourrait sourire en se disant ma foi que tout cela reste léger si derrière il n'était question de la qualité de vie de millions de personnes dans notre pays et plus modestement de milliers au sein de notre association.

Qui sont les oiseaux ?



Gardons la poésie en tête et l'allégorie pour modèle.

Les oiseaux seront les humains, notre public accompagné, petits et grands, leurs aidants ; nos professionnels.

Pour eux nous avons lancé au début de l'année 2024 notre projet stratégique consacré – simplement – aux parcours. Pour incarner toute l'importance de ce projet, une importante sensibilisation à l'autodétermination. Un programme de formation intense s'est déployé progressivement avec l'aide précieuse de Marc Blin. Sur le versant professionnel, l'enjeu résidait et réside toujours sur le développement d'une « marque employeur » qui promeut l'autodétermination des professionnels.

À quelques mois de l'échéance du passage en Fondation, il est essentiel que nous puissions conserver nos professionnels et attirer les talents de demain. Dans un environnement qui tend substantiellement l'employabilité, ce n'est pas un sujet à négliger. Les métiers du champ de la solidarité ne sont pas des métiers comme les autres, on ne peut pas les imaginer, les rêver ; les métiers de la solidarité se pratiquent et se vivent. Il faut toutefois honnêtement constater qu'il s'agit plutôt d'un continuel arbitrage entre une décision réglementaire et le respect de l'autonomie, élément clef de l'autodétermination.

Entre le code de l'action sociale et des familles, les circulaires et les décrets d'un côté ; les conventions collectives, les circulaires et règles diverses de l'autre en bureaucratie, rien ne semble possible mais tout est permis à la condition d'avoir rempli le bon formulaire.

Nous n'avons pas hésité à nommer cette charge administrative, notre fardeau. Et si nous n'avons jamais renoncer à nos obligations réglementaires, nous avons toujours essayé de leur donner du sens dans l'exercice de nos missions. Le premier sens est naturellement de se rappeler que nos financements proviennent de ressources publiques, de chaque citoyen, chaque collectivité, chaque entreprise et qu'à ce titre nous sommes éminemment redevables de la justification de l'emploi des allocations perçues. Mais il y a une limite et elle peut, pour ne pas dire doit, être simple à enseigner et à comprendre, et cette limite est constitutive d'un basculement vers l'absurde car on ne choisit pas les métiers de la solidarité pour principalement remplir des tableaux et vers l'inutile lorsque les décisions d'arbitrage budgétaires ne peuvent être rendues par manque d'éléments d'appréciation (mais où s'envolent toutes ces données fournies ?), il y a donc beaucoup d'air en bureaucratie !

Que font les oiseaux ?



Ils ne s'arrêtent jamais.

Ils sont la vie mais se posent tout de même des questions sur l'efficience calorique de leur énergie dépensée. Un an de travail pour toute une équipe pour apporter une solution d'habitat inclusif innovant à de jeunes adultes autistes sévères. Les méandres administratifs se sont exprimés et ont remisé le projet à son point de départ. Fort heureusement la collaboration étroite de notre IME avec le FAM a pu permettre la création de solutions d'accueil de jour pour soulager les familles mais rappelons que des solutions d'accueil institutionnel pour des jeunes adultes autistes sévères c'est plusieurs années d'attente !

D'autres initiatives ont également émergé sur l'année 2024 et témoignent à chaque fois de la volonté des professionnels de s'adapter à la transformation attendue de l'offre. Mais transformer des

fonctionnements décennaux requiert de la quiétude. **Il ne s'agit pas ici de faire preuve "d'agilité" ou de "flexibilité" pour répondre à une logique de marché au sein duquel le plus souple ou le plus rapide serait le meilleur. Nous sommes souples, rapides, agiles et flexibles mais nous sommes aussi compétents et cela nous autorise à dire que ce n'est pas un produit que nous adaptons à un marché mais des vies, tout simplement des vies.**

Et ces vies ont besoin de beaucoup d'air pour prendre confiance dans la transformation.
Nous ne remettons rien en cause, nous exprimons simplement notre inquiétude sur la connaissance des vies dont nous parlons, dont nous nous occupons par celles et ceux qui imposent une bureaucratie devenue oppressante et obsédante.



Les institutions que symbolisent les avions doivent à la fois être solides car elles sont les garantes de notre société mais elles doivent également partager



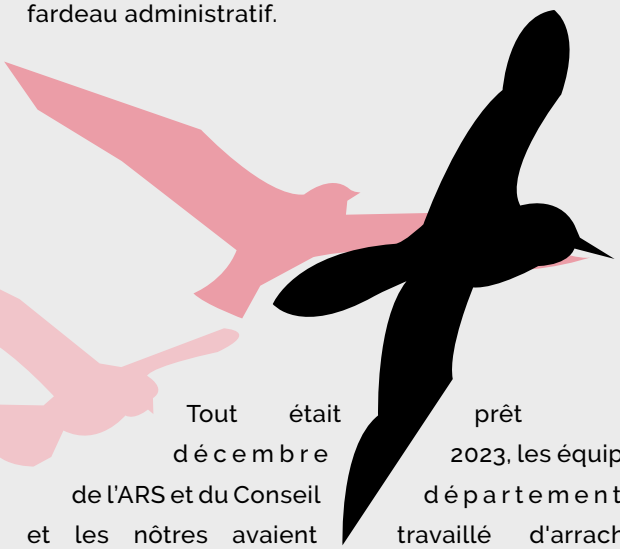
le ciel avec les oiseaux et s'en inspirer largement dans leur mode d'organisation.

Un avion a vocation à transporter des personnes ou des marchandises et non à voler seul dans le ciel indéfiniment. Les institutions existent pour rendre des services, des prestations à des bénéficiaires, lorsque leur fonctionnement s'en éloigne, il est important que le pilote redresse la trajectoire.



C (‘est pour notre) POM.

Il suffit de se pencher sur cet exercice réglementaire avec lequel nous commencions à avoir un peu d'expérience puisque nous devions signer notre 4ème CPOM en décembre 2023 et qu'il sera finalement signé en décembre 2024 pour continuer à illustrer le fardeau administratif.



Tout était prêt en décembre 2023, les équipes de l'ARS et du Conseil départemental et les nôtres avaient travaillé d'arrache-pied pour respecter le calendrier initial mais c'était sans compter sur le dieu "ecars" (et non Icare bien qu'on se soit envolé très haut avec ecars au point d'avoir eu très chaud et de fondre nos ressources !). Pas une ligne de plus mais la quasi-certitude que les extraterrestres existent bel et bien sur terre et ont infiltré certains bureaux...sans air.

L'outil est aujourd'hui discuté par les autorités de tarification elles-mêmes mais sur le fond, il offre la possibilité au gestionnaire de réaliser de la planification de projets sur un temps adapté (5 ans) et il serait dommage de perdre cet outil qui allie vision stratégique, management opérationnel et sécurisation des financements. Il restera en 2025 à finaliser le dossier des frais de siège, en hausse de 0,5%. Rappelons que des fonctions aussi importantes que la direction des systèmes d'information et le pilotage des parcours ne font l'objet d'aucun financement complémentaire. Quand on sait combien ces 2 professionnels, cadres de direction, sont impliqués sur le territoire au bénéfice de tous les acteurs, la bureaucratie et ses incohérences a décidemment des règles qui lui sont propres.

Le manque d'air est pour tous.

Nous nous réjouissons tous que le travail d'accompagnement et de soins ainsi que les progrès de la médecine aient vu l'espérance de vie de notre public considérablement augmenté au point de créer une nouvelle problématique non anticipée.
Si chaque enfant qui nait en France est assuré d'avoir sa place à l'école, il n'en est évidemment pas de même pour les enfants en situation de handicap mais nous y reviendrons plus loin) mais il n'est pas non plus de même pour les adultes en situation de handicap qui voient leurs parents devenir âgés et fatigués après une vie à avoir pris soin d'eux et ne disposant pas de solution d'habitat adapté. Peut-être avons-nous un paradoxe à résoudre. Si vivre à domicile répond à une inspiration d'une immense majorité de nos concitoyens, comment reprocher à des parents de vouloir vivre chez eux avec leur enfant en situation de handicap ? Mais comment ignorer que ce choix se confrontera à des réalités spécifiques et à des besoins particuliers (Offre de répit, soutien aux aidants…) ? Et finalement à une solution d'habitat pour "l'enfant" lorsque les parents ne pourront plus assumer.

Ce sujet national des "PHV" (pour personnes handicapées vieillissantes), nous l'avons priorisé avec l'aide du conseil départemental en finançant un préprojet de recherche action avec l'université du Havre. L'ambition à terme de pouvoir proposer des solutions d'habitat et d'accompagnement à partir des attentes du public concerné ou de leur famille avant que la situation ne devienne compliquée.

Cette inquiétude est aussi très présente auprès des familles dont les enfants sont accueillis en institution. A fortiori lorsque ces dernières traversent des turbulences sévères. Tout au long de l'année 2024, des réunions régulières se sont tenues avec les parents des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée Le Manoir. L'été 2023 avait été très difficile avec un taux de remplacement des professionnels très important ce qui avait généré beaucoup d'incompréhension et globalement une baisse importante de la qualité de l'accompagnement et de la qualité des soins. La direction, épaulée par toute l'équipe de la direction générale, s'est attaquée avec tous les professionnels aux causes des difficultés. Nous avons été accompagnés par l'ARS et nous bénéficierons de cet accompagnement pour les 3 années à venir. Des crédits non reconductibles significatifs ont d'ailleurs été octroyés pour souligner et accompagner les travaux importants de réorganisation menés par la direction. Les familles et les résidents y sont étroitement associés ainsi, bien entendu, que les professionnels.

Et l'asphyxie nous a guetté…

Nous nous y étions préparés. Je veux dire que nous nous étions préparés à une cyberattaque et pas à vivre sans oxygène évidemment. Bien que pendant quelques minutes, c'est l'apnée qui vous guette. Une fois que vous avez compris que la loterie vous a désigné comme l'heureux gagnant d'un rançongiciel, cela va très vite et il faut souligner ici le sang-froid et le sang des responsabilités des professionnels du siège social et des directions des établissements et services et l'efficacité des équipes de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). L'exercice que nous avions réalisé avec l'aide de l'ARS (des professionnels sympathiques, compétents et aidants) nous aura permis d'avoir les bons réflexes et de limiter substantiellement les dégâts. Une semaine de stress intense en juin 2024 et depuis, un travail de sensibilisation d'une culture du risque parmi nos

équipes. Il y a un « avant » une attaque et un « après » même si tout cela génère un certain nombre de contraintes supplémentaires dont on se passerait bien.

De l'air, de l'air, de l'air !

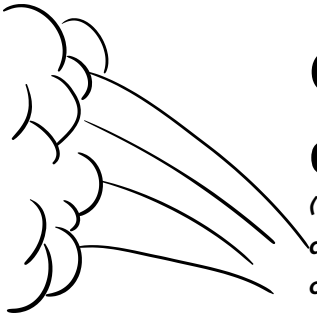


Beaucoup de dossiers, de sujets traités ont été de véritables bouffées d'air dans notre quotidien et je ne parle ici que de la fonction de direction générale car au quotidien chacun peut trouver et trouve dans la relation à l'autre une source bien réelle de réconfort, d'humanité et de sens. Les dossiers porteurs d'avenir sont naturellement consécutifs au passage attendu en Fondation reconnue d'utilité publique. Le ministère de l'Intérieur a reçu tout notre dossier le 4 août 2024 et depuis nous récitons Barbe Bleue de Charles Perrault, « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? ». Le travail a été conséquent mais mené avec enthousiasme car cette Fondation repose sur une véritable vision de la place du handicap dans notre société. Vision que nous renforçons car nous profitons de ce temps pour nous retrouver et travailler sous différentes formes, 4 séminaires en 2024 avant de débuter en 2025 des rencontres élargies avec les cadres de direction, des représentants des familles.

Notre objectif est de doter la Fondation de toutes les ressources possibles pour être en mesure de déployer ses actions efficacement. Afin de rester présent au sein du mouvement parental Unapei, il a été acté la création d'une nouvelle association dénommée « ***Ensemble*** » et dont les adhésions seront ouvertes à tout le territoire au-delà du périmètre de la Ligue Havraise. A cette heure (les groupes de travail ne sont pas encore terminés), on peut être assuré du rôle actif que jouera Ensemble dans l'animation du bénévolat ainsi que dans la représentation active de la place des usagers.

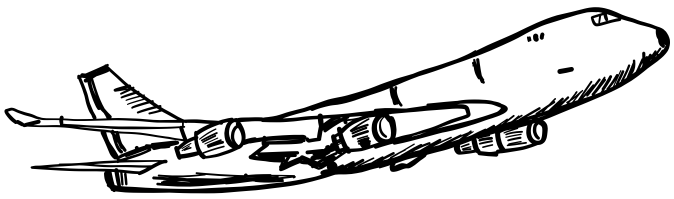
Notre démarche RSO entamée voici plus de 3 ans est décidemment un guide permanent pour nos actions et leur pilotage. Ne pas décider seulement avec un seul angle de vue, plutôt essentiellement financier par les temps qui courent, mais prendre en compte notre responsabilité sociale et l'impact environnemental de nos actions notamment en développant aussi une politique d'achat responsable. L'enjeu reste toujours de développer notre implication sur le territoire en renforçant notre gouvernance.

Il y a fort à parier que notre implication sur le territoire, outre nos compétences techniques et notre contrôle de gestion se fera à partir des compétences de nos travailleurs en situation de handicap ! Les années s'enchaînent pour nos entreprises adaptées, nouveaux métiers, nouveaux marchés, nouveaux clients et un partage de la valeur avec tous les salariés ; un exemple que suivent nos ESAT qui continuent leur marche en avant vers la reconnaissance des compétences. Les activités récurrentes sont maitrisées et les nouveaux projets sont nombreux. N'oublions pas toutefois que les spécificités des travailleurs d'ESAT demandent un accompagnement sur mesure ce qui est, et c'est autant évident que nécessaire, une caractéristique absolument fondamentale. Un ESAT n'est pas une entreprise comme une autre et ne peut pas avoir une grande souplesse vis-à-vis de la demande car elle se répercuterait sur la santé des travailleurs. Un ESAT peut s'adapter à beaucoup de métiers et de projets mais cela lui demandera toujours le temps nécessaire aux équipes pour appréhender le changement. Rien de différent avec nos organisations, un zeste de temps en plus simplement…



Courons, courons !

(Où la course consomme beaucoup d'oxygène mais améliore les capacités respiratoires. Il faut souffrir pour être beau).



Nous l'avons fait physiquement, en accompagnant le passage de la flamme olympique le 5 juillet. Magnifique moment collectif à quelques mètres du Volcan, ateliers sportifs proposés par nos résidents et nos équipes pour tous les badauds. En 2025, nous nous lancerons dans l'urban trail mais chaque chose en son temps. Le sport est essentiel pour tous et devant les difficultés de développer les activités de sport adapté, nous l'avons inscrit comme priorité au sein de notre projet de politique santé.

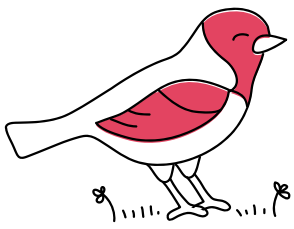
Mais on a aussi couru après le temps pour s'apercevoir que l'air manquait à tout le monde. Après des mois de visites, de dossiers, de réunions, d'échanges, de mémoires, de courriers, notre projet de construction d'un complexe regroupant l'EEAP Les Myosotis, la MAS Le Manoir, des logements (inclusifs et de droit commun) ainsi que des commerces au sein de l'éco quartier du Grand Hameau n'a toujours pas les financements adéquats. Absents du SEGUR de l'investissement (que le secteur sanitaire et les Ehpad ont eu), les établissements du champ du handicap sont considérablement démunis pour faire face à leur rénovation, reconstruction.

Inquiétant à quelques années de l'application du décret tertiaire pour notre secteur d'activité. Accompagnés depuis mai 2024 par le cabinet KPMG pour identifier des sources de financement, nous adresserons en janvier 2025 un courrier au cabinet du premier ministre pour l'alerter sur cette situation qui concerne l'immense majorité des gestionnaires d'ESMS (rares doivent être ceux en capacité de financer des projets immobiliers d'une telle ampleur sur leurs fonds propres !).

Mais ne courons pas dans n'importe quel sens.

C'est par un mouvement social que des professionnels, cadres et non cadres ont souhaité, le 13 décembre, se faire entendre sur un certain nombre de situations ou de points qui n'avaient pas été traités depuis la crise sanitaire. Nous avons corrigé cette trajectoire en redonnant au comité stratégique (direction générale et directions d'établissements et services) sa place dans l'organisation. Réunis à une fréquence bi-hebdomadaire dès la fin 2024, les comités stratégiques traitent de l'ensemble des sujets relatifs à l'organisation des ESMS.

Ils permettront aussi de définir l'ordre du jour des comités de direction et in fine de pouvoir dialoguer des sujets avec les équipes que ce soit en comité social et économique de proximité ou en réunion d'équipe. Le dialogue social est absolument fondamental afin de pouvoir offrir à nos professionnels les conditions de travail les plus adaptées possibles et les plus favorables, conditions garantes d'un accompagnement de qualité de notre public.



Finalement pas si sot que cela, l'ami JCVD...

En absence d'air, les uns et les autres finiront tous par tomber par terre, il pourrait s'agir finalement d'un truisme si ce n'était une métaphore. Lorsque le conseil d'administration a décidé d'opérer un changement de statut juridique vers une fondation reconnue d'utilité publique, il ne l'a pas fait pour se protéger ou pour éviter quelque chose ; il l'a sciemment décidé pour proposer l'expertise des professionnels et son modèle d'organisation au plus grand nombre afin de défendre et de promouvoir la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Comme pour les subventions au profit des associations, depuis des années ces aides publiques sont en diminution, condamnant inlassablement une partie des associations à leur disparition. Cela commence par les plus petites, les plus fragiles, il en est de même dans notre secteur d'activité, une taille minimale est requise pour subsister, c'est une évidence. Il faut construire cette taille suffisante mais les manières de le faire peuvent être discutées et doivent surtout être construites à partir d'une vision solide de la gouvernance en parfaite adéquation avec les politiques publiques (à la condition que ces dernières s'en donnent les moyens).

Il nous faut retrouver de l'air pour qu'aucun oiseau ne tombe et n'entraîne à leur suite les avions. Nous avons besoin de tous et probablement plus d'oiseaux que d'avions dans notre monde. Et nos petits oiseaux de demain auront la chance de pouvoir aller à l'école comme tous les enfants car tout au long de l'année de multiples réunions de travail auront rassemblé les équipes de la Ligue Havraise, de la mairie, de l'éducation nationale pour réaliser la première école inclusive de notre territoire. L'école Paul Bert, projet confirmé par Monsieur le Maire Édouard Philippe lors de la visite de Madame Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, le 31 janvier 2025. Rendez vous en 2027-2028.

Vous voyez nous pouvons aussi créer de l'air et c'est formidable de le penser et de le réaliser ! Notre activité a toujours et aura toujours du sens.

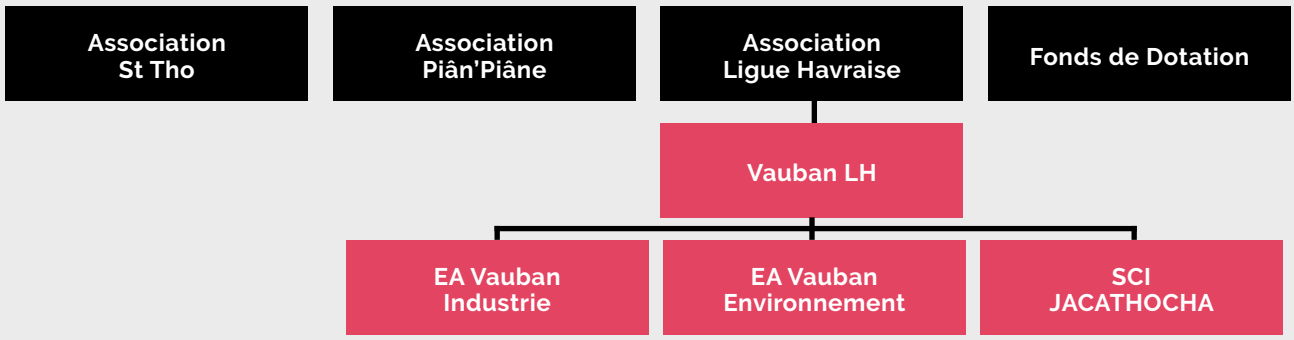
Bilan économique et social



Situation financière, de nouveaux défis pour les ESMS

Stéphanie MARTIN,
Directrice Administrative et Financière

Depuis 2022, les données présentées au sein de ce rapport financier correspondent aux comptes combinés de l'ensemble des entités du périmètre de la Ligue Havraise, représenté au sein de l'organigramme suivant :



Pour information, Vauban LH détient également 50% des titres de la société WEEE Vauban, non intégrée à ces comptes combinés.

Après 3 années déficitaires, nous constatons avec satisfaction que les comptes combinés de la Ligue Havraise affiche un résultat excédentaire sur l'année 2024.

Les faits marquants qui concourent à l'amélioration de ce résultat sont les suivants :

Le premier élément concerne les nouvelles lignes de financements obtenues au cours de l'année :

- Les **mesures nouvelles** octroyées dans le cadre du CPOM2024-2028, tant sur le périmètre financé par l'Agence Régionale de Santé que sur le périmètre financé par le Conseil Départemental ;
- Les financements obtenus suite aux réponses apportées dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt**, faisant suite à l'engagement de la CNH 2023, sur le plan de création de 50.000 solutions d'ici 2030 sur le territoire. Sur les 11 dossiers déposés par la Ligue Havraise, 3 ont eu une réponse favorable. Ainsi, ont été ouvertes 5 places sur l'IMP, 3 places sur le FAM Perrey en accueil de jour et 10 places sur le SAVS (personnes handicapées vieillissantes) ;
- Les financements permettant de compenser les revalorisations salariales octroyées pour les « oubliés du Ségur » ;

le rapport financier

- Les Crédits Non Reconductibles (CNR) significatifs de la part de l'ARS de 2 natures : pour financer des renforts éducatifs afin d'assurer le juste accompagnement de situations complexes et pour abonder certains établissements en difficulté.

À ce sujet, nous avons, dans le cadre du CPOM 2024-2028, alerté l'ARS et le Conseil Départemental sur la nécessaire revalorisation des financements des ESMS qui deviennent structurellement déficitaires, afin d'assurer la continuité d'un accompagnement de qualité des personnes accompagnées.

Nous tenons à remercier les financeurs pour leur confiance.

Le deuxième élément concerne **la maîtrise des dépenses**. La prise de conscience générale sur l'amélioration de la courbe des résultats attendue par le conseil d'administration et par les pouvoirs publics a permis de maîtriser les dépenses. Ceci a été accompagné par la baisse de l'augmentation des prix que nous subissions depuis 2022 ; notamment sur les dépenses liées à l'électricité et aux combustibles qui reviennent à un niveau plus cohérent et supportable pour les établissements. Certains surcoûts sont, quant à eux, incompressibles : par exemple, le recours à l'intérim afin de sécuriser l'accompagnement sur le parcours de soins, du fait des difficultés de recrutement.

Le troisième élément concerne **les ESAT et les EA** : nous pouvons souligner, une nouvelle fois, qu'ils *affichent des résultats économiques* excédentaires en 2024 avec une augmentation du chiffre d'affaires de +11%, malgré les aléas liés au contexte des marchés et dans un environnement règlementaire en mutation (réforme des entreprises adaptées et plan de transformation des ESAT).

Le quatrième et dernier élément concerne les produits de placement : depuis 2023, profitant de l'augmentation des taux, des **produits de placement** sans risques ont été contractualisés auprès des banques, afin de faire fructifier la trésorerie sur l'ensemble des entités du périmètre.

La situation financière de la Ligue Havraise est saine : elle dispose d'un niveau de fonds propres de 26.2 millions d'euros.
Elle a l'ambition d'actualiser son Schéma Directeur Immobilier (SDI), intégrant les projets immobiliers de l'ensemble du périmètre (ESMS, habitat inclusif, ...) pour offrir des conditions d'accueil convenable aux personnes accompagnées.

Veillant avant tout à la pérennité de ses activités, le conseil d'administration s'assurera que l'ambition de ce SDI soit en cohérence avec la capacité financière de La Ligue Havraise. Il s'agit de trouver le juste équilibre sur les coûts à engager, dans le respect des enveloppes financières contraintes et dans un contexte de coûts immobiliers exponentiels.

Sur l'ensemble de nos ressources, 86% proviennent des finances publiques, ce qui montre **une forte dépendance de notre organisation aux financements publics.** Pour répondre aux enjeux actuels et au développement des projets de la Ligue Havraise, il nous semble nécessaire de travailler sur l'hybridation et le développement d'autres ressources financières : activités commerciales des EA et des ESAT, dons et mécénat (offrant la possibilité d'une réduction d'impôts), versement du solde de la taxe d'apprentissage sur notre IMPRO et sur l'ESAT...

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du siège social et des équipes administratives de l'ensemble des entités et établissements du périmètre qui ont concouru de près ou de loin à l'établissement de ces comptes combinés.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (en K€)	2024	2023	2022	Écart	%
Actif immobilisé	**27 022**	**27 659**	**26 142**	**-637**	**-2,30%**
Créances	6 218	4 952	6 305	1 266	26%
Trésorerie	**20 288**	**21 661**	**22 404**	**-1 373**	**-6%**
Total	**53 528**	**54 272**	**54 850**	**-744**	**-1%**

Passif (en K€)	2024	2023	2022	Écart	%
Fonds propres	**26 280**	**25 355**	**27 251**	**925**	**3,65%**
Provisions	6 594	6 644	6 002	-50	-0,75%
Emprunts bancaires	13 197	15 066	14 334	-1 869	-12%
Dettes	7 457	7 207	7 263	250	3%
Total	**53 528**	**54 272**	**54 850**	**-744**	**-1%**

La situation financière du périmètre de la Ligue Havraise est saine, avec un niveau de fonds propres de 26,2 millions et un niveau de trésorerie de 20,3 millions d'euros.

LES RÉSULTATS

Comptes combinés (en K€)	2024	2023	2022	Écart	%
Produits d'exploitation	46 535	43 686	42 552	2 849	6,52%
Charges d'exploitation	45 833	45 368	43 529	465	1,02%
Résultat d'exploitation	**935**	**-1 682**	**-977**	**2 617**	**-155,61%**
Résultat financier	**190**	**-18**	**-144**	**208**	
Présultat exceptionnel	**61**	**313**	**-437**	**-252**	
Impôts sur les sociétés	-72	-69	-20	-4	5,12%
Résultat	**882**	**-1 455**	**-1 578**	**2 337**	**-160,62%**

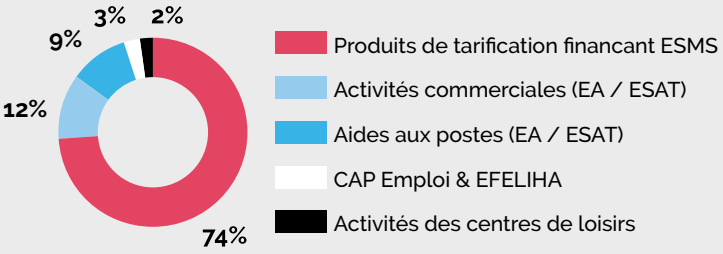
Après 3 années déficitaires, le résultat des comptes combinés de la Ligue Havraise affiche un résultat excédentaire sur l'année 2024 à hauteur de 882 mille euros.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

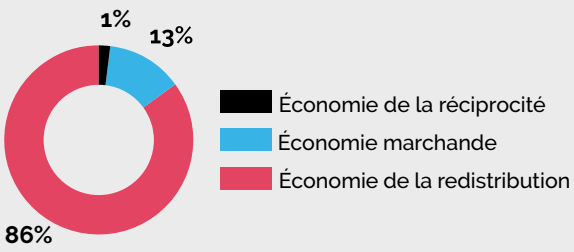
En K€	2024	2023	Écart	%
Recettes liées aux activités	44 912	42 427	2 485	5,86%
Cotisations	20	29	-9	-31,49%
Dons et subventions	569	724	-155	-21,43%
Autres produits d'exploitation	1 034	506	528	104,41%
Total	**46 535**	**43 686**	**2 849**	**6,52%**

Détail des recettes liées aux activités

Par type d'activité :



Par type d'économie :

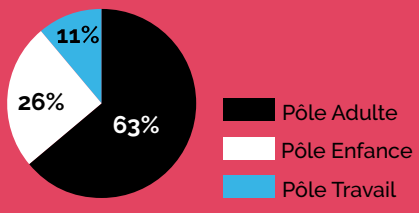


Les produits de tarification des ESMS (ARS et Conseil Départemental) représentent 74% des financements. Les financements des EA et des ESAT (chiffre d'affaires et aides aux postes) représentent 21%. Les autres financements concernent Cap Emploi à hauteur de 3% et les centres de loisirs à hauteur de 2%.

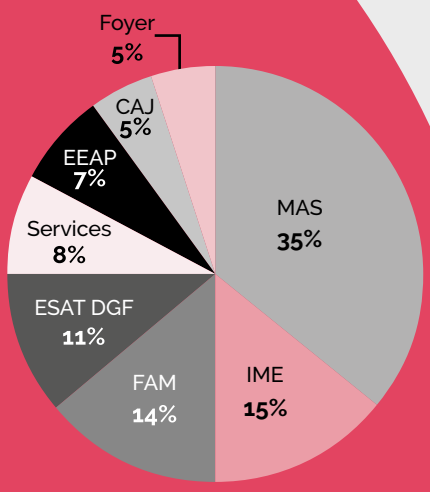
86% des recettes proviennent de l'économie de la redistribution ; ce qui démontre la forte dépendance de la Ligue Havraise aux financements publics.

Focus sur les produits de la tarification finançant les ESMS

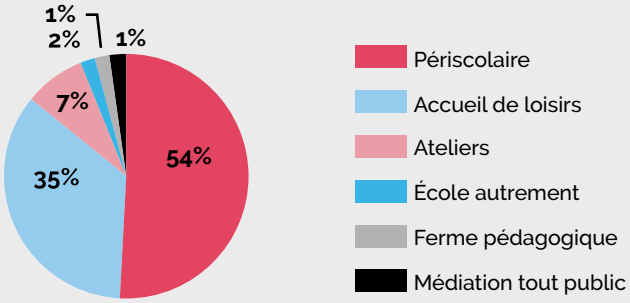
Par pôle:



Par type d'établissement :

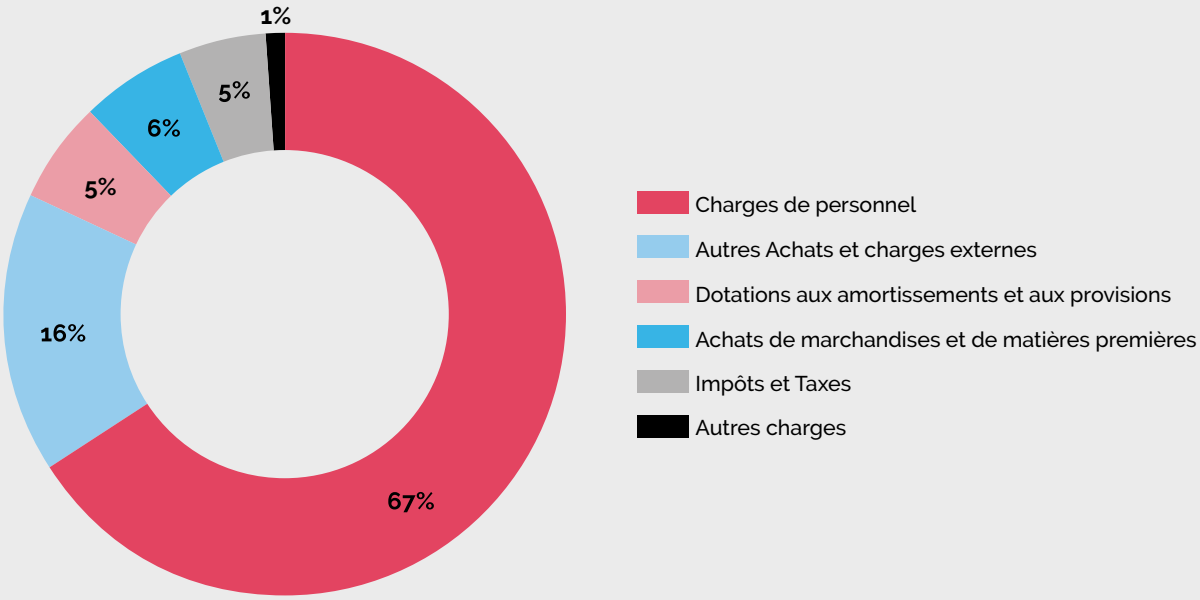


Focus sur les activités des centres de loisirs



LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

En K€	2024	2023	Écart	%
Achats de marchandises et de matières premières	2 573	2 716	143	-5,27%
Autres Achats et charges externes	7 329	7 149	180	2,52%
Impôts et Taxes	2 452	2 375	77	3,24%
Charges de personnel	30 688	30 153	535	1,77%
Autres charges	240	204	36	17,65%
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 551	2 771	220	-7,94%
Dépenses d'exploitation	**45 833**	**45 368**	**465**	**1,02%**

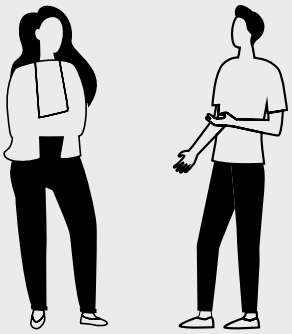


Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement des dépenses liées au personnel (professionnels et travailleurs handicapés) pour 67%. Les autres achats et charges externes (locations, sous-traitance, transports…) représentent 16% des dépenses d'exploitation. Viennent ensuite les dotations aux amortissements et aux provisions, les achats de marchandises et de matières premières (comprenant les achats pour les activités des ESAT), les impôts et taxes et les autres charges.

Les ressources humaines

NOS PROFESSIONNELS

EFFECTIFS PHYSIQUES
au 31 décembre 2023



573

professionnels œuvrent dans nos établissements et services médico-sociaux

SOIT

491 CDI **&** **82** CDD

60 **Salariés**
ayant une reconnaissance RQTH ou une invalidité partielle

94/100

Index égalité professionnelle*
82% de femmes dans nos effectifs.

*Cet index vise à déceler les éventuelles inégalités salariales entre les femmes et les hommes

DISPOSITIFS POUR LA QVT DE NOS SALARIÉS

8,19%
Taux d'absentéisme

3 **Référents santé**

NOS SAVOIRS & COMPÉTENCES

LA TRANSMISSION DE NOS SAVOIRS

511 Professionnels
formés en 2024

115 Stagiaires
accueillis cette année

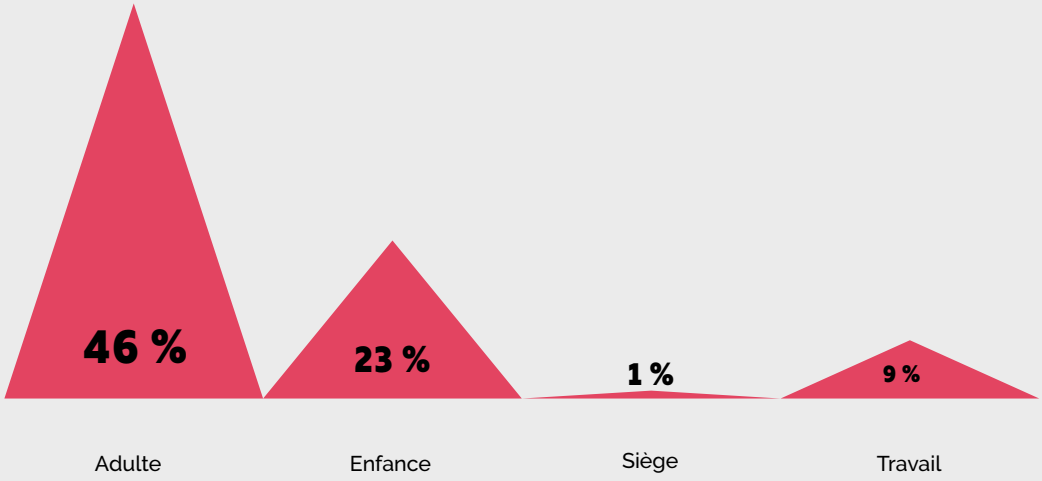
L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE NOS PROFESSIONNELS

86%
des
CDI et CDD formés en 2024

19 799
heures de formation
en 2024

LES ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP*)

Répartion des formations aux APP par pôle en 2023



FORMATIONS

16 722 475
Masse salariale brute (MSB)

592 350 €
Total utilisé pour la formation

3,54 %
de la MSB ont été utilisés pour la formation professionnelle en 2023.
Contre ***2,5 %*** de versement obligatoire

** Atelier de Pédagogie Personnalisée*

Conception & réalisation
—
Design graphique, maquette & illustrations : Équipe Ligue Havraise
Rédaction : Équipe Ligue Havraise
Impression : ITO Le Havre
Document en date du 12/06/2025

Crédits photo
—
© Ligue Havraise

Ligue havraise
POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Ligue Havraise - Siège social
120 rue de la Pique en Mare - 76620 Le Havre
assosecretariat@liguehavraise.com - 02 35 42 49 95

@liguehavraise

www.liguehavraise.fr

La Ligue Havraise est adhérente de

Unapei